Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260129-D202601012-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 29 janvier 2026

Objet de la délibération
TARIFS 2026 BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six à 18 H 45, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Jean-François LE CORFF pouvoir à Roselyne MALARDÉ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

Absent(s) :
Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ absente sans pouvoir.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Nadia SOUFFOY désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers **N° 2026.01.012**

Rapporteur : Julian PONDAVEN

Chaque année, il convient de fixer les tarifs du budget annexe Chauffage Urbain.

Sur la base d'un projet de budget primitif de fonctionnement actuellement estimé 380 200 € qui sera soumis à l'assemblée délibérante en avril 2026 et d'une prévision d'activité identique à celle connue en 2025 soit :

- Puissance des installations installées : 1891,5 KW (identique à 2025),
- Production vendue : 1 673 330 kwh (identique à celle réalisée en 2025),

et de la reprise du déficit de l'exercice 2025 dont le montant sera validée avec l'approbation du Compte Financier Unique. Celui-ci est actuellement estimé à 70 000 €. Il est proposé une augmentation des tarifs pour un retour à l'équilibre en 2 ans.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260129-D202601012-DE

Pour mémoire, malgré les hausses de tarifs connues sur les derniers exercices une étude menée avec la SPL a démontré que pour les usagers la production de chaleur biomasse reste plus avantageuse financièrement que la solution de référence au gaz.

Les tarifs proposés s'établissent comme suit :

- R1 : 0.0953 €/ kWh (0.0864 € en 2025)
- R2 : 89.95 €/ KW (70.71 € en 2025)

Considérant l'estimation 2026 de production de chaleur de 1 673 330 kwh,
Considérant les puissances installées sur les différents sites de 1891,50 KW,
Considérant la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 5 janvier 2026,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 12 janvier 2026,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **FIXE** les tarifs 2026 du Chauffage Urbain comme suit :

- R1 : 0.0953 €/ kWh
- R2 : 89.95 €/KW

Délibération adoptée à la majorité de 27 voix pour et 4 voix contre (Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Hilal SAFAK), **et 1 abstention** (Michèle LE BAIL)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr